

I. Objet

Cette procédure décrit les modalités de prise en charge des urgences de la mise en sachet du prélèvement jusqu'au rendu des résultats.

II. Domaine d'application

Cette procédure concerne les préleveurs, les transporteurs d'échantillons (coursiers,...) ainsi que l'ensemble du personnel du laboratoire.

III. Modalités de prise en charge des examens urgents

a) Définitions

Il est défini 3 catégories d'urgence :

Les urgences vitales où le pronostic vital du patient est engagé.

Les urgences organisationnelles provenant de services suivants : urgences, réanimation, bloc obstétrique, Hôpital De Jour, Unité de Chirurgie Ambulatoire, salle de réveil, post réanimation.

Les urgences « autres » signalées par les services au feutre sur les sachets.

b) Circuit des examens urgents

En fonction de l'urgence deux circuits sont mis en place :

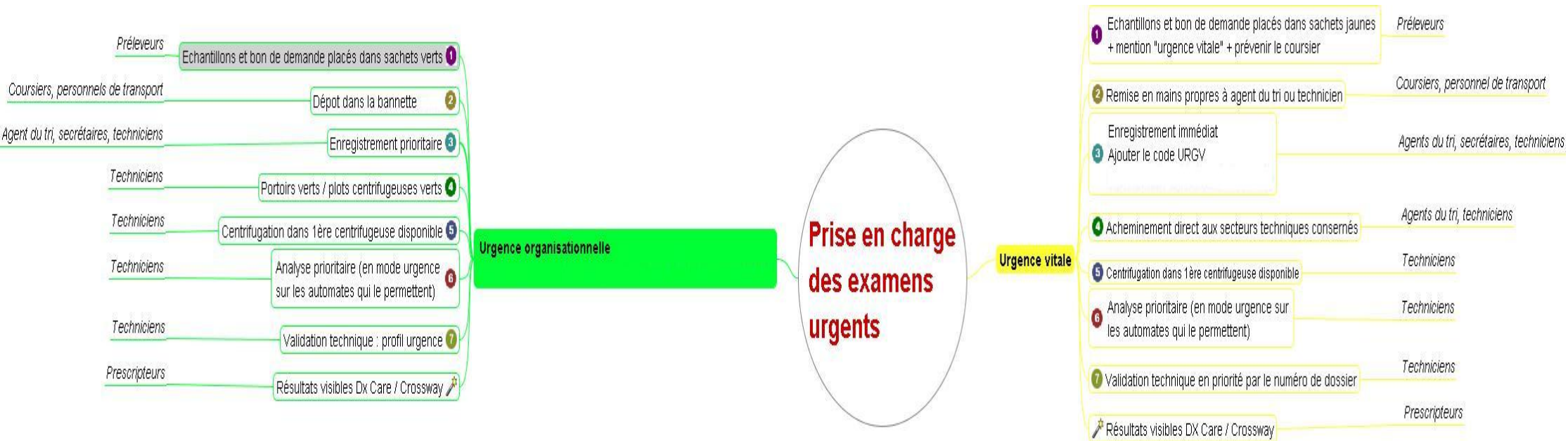
- Le circuit vert pour les urgences organisationnelles
- Le circuit jaune pour les urgences vitales

Les étapes de ces circuits sont détaillées en page 2.

Les sachets identifiés « urgent » au feutre sont traités en premier. (sauf si une urgence vitale – sachet jaune - se présente)

IV. Délais de rendu de résultats et suivi

Les délais de rendu des résultats pour les examens demandés en urgence vitale sont définis par le catalogue des analyses. Un suivi du délai de rendu des résultats pour les urgences vitales est effectué 2 fois par an (1^{er} et 3^e trimestre).



Sur le site de Mayenne, les gaz du sang sont acheminés dans un sachet de couleur violet afin de les distinguer à l'arrivée du pneumatique et de les traiter de façon prioritaire.

V. Liste des examens réalisés pendant la période de permanence des soins

Se référer au doc T GEN RES PR 01